

Me Éric David
Ligne directe : (514) 987-6681
Courriel : edavid@belleaulapointe.com

Le 17 août 2017

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDE) ET PAR MESSAGER

Monsieur Pierre Méthé
Directeur des affaires institutionnelles
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage
Bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2018-2019
R-4011-2017
Notre dossier : 2474.040

Monsieur,

La présente fait suite à la décision procédurale D-2017-086 du 9 août dernier concernant le déroulement du dossier mentionné en rubrique.

Dans sa décision¹, la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») demande aux participants qui désirent intervenir au dossier de préciser les sujets qu'ils entendent traiter, les conclusions recherchées ainsi que la manière dont ils entendent faire valoir leur position. La Régie demande également aux intervenants de déposer un budget de participation. Option consommateurs (« **OC** ») fait suite à cette demande dans les prochains paragraphes et joint à la présente lettre un budget de participation.

¹ Paragraphes 13 à 16.

A. SUJET QU'OC ENTEND TRAITER ET LES CONCLUSIONS RECHERCHÉES

Suite à l'étude préliminaire de la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « **Distributeur** »), OC entend traiter des sujets suivants :

1. *Propositions des facteurs Y et facteurs Z ainsi que des comptes d'écarts et de reports à retenir dans le cadre du MRI*

Faisant suite à la décision D-2017-043 par laquelle la Régie décidait des caractéristiques principales devant faire partie du mécanisme de réglementation incitative (« **MRI** ») applicable au Distributeur, ce dernier présente ses propositions relatives à certains éléments devant être couverts en Phase 3 du dossier R-3897-2014 dans la pièce B-0013. OC entend examiner l'ensemble des propositions du Distributeur relativement à ce sujet, dont (i) le seuil de matérialité pour la création et le maintien des exclusions et exogènes, (ii) les éléments à traiter comme exogènes et exclusions et (iii) la pertinence de conserver les comptes d'écarts et de reports existants. OC voudra s'assurer que les propositions sont conformes aux exigences de l'article 48.1 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et aux directives émises par la Régie dans sa décision D-2017-043. OC entend également examiner comment ces propositions se comparent aux modalités applicables pour les MRI des autres juridictions. Finalement, OC verra également à étudier la preuve additionnelle qui sera déposée à l'automne 2017 concernant le mécanisme de traitement des écarts et la clause de sortie.

2. *Coûts de distribution et des services à la clientèle*

Les charges d'exploitation des coûts de distribution et des services à la clientèle sont en hausse de 246,6 M\$, soit 21,7 %, par rapport au montant autorisé par la Régie dans sa décision D-2017-022, une augmentation causée principalement par l'augmentation de 210 M\$ du coût des avantages sociaux futurs. OC entend examiner l'évolution de certaines rubriques de coûts dont l'augmentation demandée est considérable, comme les *Services professionnels et autres* ainsi que les charges relatives au nouveau plan d'action de maîtrise de la végétation mise de l'avant par le Distributeur. Par ailleurs, OC souhaite obtenir davantage de détails sur la mise en place d'une nouvelle entente pour clients non MFR envisagée par le Distributeur.

3. *Interventions en efficacité énergétique*

Le Distributeur fait état de ses interventions en efficacité énergétique à la pièce B-0041. Le budget total demandé pour l'année témoin 2018 est de 110 M\$, dont 18 M\$² pour le marché Résidentiel et 27 M\$ pour les programmes de gestion de demande en puissance. Pour ce qui est des interventions en économie d'énergie, OC souhaite mieux comprendre comment le Distributeur a donné suite à l'invitation de la Régie de « *déployer tous les efforts possibles pour*

² OC note que le montant indiqué au tableau 2 pour le marché Résidentiel diffère de celui indiqué au tableau 3.

rejoindre un plus grand nombre de MFR » dans le cadre de *Offre Ménages à faible revenu* ainsi que questionner le Distributeur au sujet de sa collaboration avec Transition énergétique Québec (« **TEQ** ») et la bonification de l'offre *Éconologis*. En ce qui concerne les programmes de gestion de la demande en puissance, OC voudra obtenir des détails sur la mise en place du programme *Charges interruptibles résidentielles* et les résultats des différents projets pilotes.

4. *Tarifs d'électricité*

Le Distributeur poursuit la révision de la stratégie tarifaire du tarif domestique et donne également suite à certaines directives émises par la Régie dans son avis transmis au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en juin dernier (R-3972-2016). OC entend d'abord analyser les propositions du Distributeur relatives à la stratégie tarifaire pour l'établissement des tarifs de 2018-2019, dont l'augmentation du seuil de la première tranche et l'augmentation uniforme des prix des deux paliers d'énergie, et en étudier les impacts sur la clientèle domestique, dont les ménages à faible revenu. OC entend également évaluer les effets sur la clientèle résidentielle de deux propositions du Distributeur, soit l'introduction d'une facture minimale et la modification des modalités de l'option de mesurage net. Finalement, OC souhaite questionner le Distributeur pour mieux comprendre les objectifs recherchés par la mise en place d'un projet expérimental de tarification dynamique.

5. *Ménages à faible revenu*

En continuité avec les derniers dossiers tarifaires, le Distributeur présente à la pièce B-0051 les mesures qu'il entend mettre de l'avant au soutien de sa clientèle à faible revenu. OC est heureuse de constater la proposition d'une enveloppe destinée à financer les activités d'accompagnement budgétaire, une proposition qui répond à la demande formulée par OC dans R-3905-2014. Concernant les autres mesures ciblant les ménages à faible revenu, OC souhaite obtenir des précisions concernant les résultats des projets pilotes concernant les ententes de paiement ainsi que leurs modalités d'application. OC entend aussi questionner le Distributeur au sujet de l'instauration du centre d'accompagnement interne, notamment au sujet des discussions avec TEQ sur les « mesures conjointes à mettre en œuvre » et « *les stratégies à déployer afin de maximiser la participation des clients MFR* ».

B. MANIÈRE QU'OC ENTEND FAIRE VALOIR SA POSITION

De manière générale, OC entend déposer des demandes de renseignements afin d'obtenir des précisions et approfondir sa compréhension de la preuve de la demanderesse. Elle verra à déposer un mémoire. Elle pourrait procéder à des contre-interrogatoires si cela lui apparaît nécessaire et présentera une argumentation finale qui précisera les conclusions qu'elle recherche dans le présent dossier.

Pour sa représentation, OC a retenu les services de Me Éric David dans la présente instance.

Jules Bélanger, économiste chez OC, sera l'analyste principal pour ce dossier et il se penchera sur tous les sujets d'intervention d'OC. Me Sylvie de Bellefeuille, conseillère juridique chez OC, et Lisa-Marie Hein, directrice générale adjointe d'OC, agiront à titre d'analystes internes concernant les enjeux entourant les ménages à faible revenu et les interventions en efficacité énergétique. Finalement, pour l'assister dans l'analyse du présent dossier, notamment sur les propositions du Distributeur relativement à l'implantation d'un MRI, OC a également retenu les services du Dr Roger Higgin à titre d'analyste externe.

OC comprend que l'AQCIE a l'intention de retenir les services de l'expert Dr. Mark Lowry du Pacific Economics Group. OC entend consulter Dr. Lowry, comme elle l'a fait dans la Phase 1 du dossier R-3897-2014, afin de l'éclairer sur les enjeux entourant la mise en place du MRI du Distributeur.

OC ne prévoit pas requérir des services de traduction.

En terminant, vous trouverez ci-joint le budget de participation proposé par OC qui s'appuie sur le Guide de paiement 2012.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos cordiales salutations.

BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.

(s) Éric David

Éric David
ED/vp

p. j.

c. c. Me Éric Fraser, *Hydro-Québec-Distribution*